

Séance du 29 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi vingt-neuf août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 21 août 2024

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire.*

Mme et Ms: GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: DAUPHANT Aude, ERBS Angélique, MARREL Eliane, MATHURIN Armelle, MARTIN Marylène; CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, MARC Emmanuelle, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: *Mmes et M. VALTAT Roger, JEANNIARD Luc, MITAUT Rachel, BESSON Pierre-Henri.*

ABSENTE: *Mme. VAYSSIERE Nora.*

PROCURATIONS: *M. VALTAT Roger à Mme JACQUIN Martine
Mme MITAUT Rachel à Mme MATHURIN Armelle
M. JEANNIARD Luc à Mme GRASSER Sylvie
M. BESSON Pierre-Henri à M. Jacques RIONDET*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *M. CHARRAT Laurent*

Ordre du jour :

- Personnel communal : Création d'une poste d'agent administratif à temps non complet
Création d'un d'agent technique à temps non -complet et suppression du poste actuel
- Aménagements paysagers du belvédère de la Croix du Fûteau et d'une boucle pédestre avec restauration de lavoirs » :
Choix des entreprises qui vont réaliser les travaux
- Cimetière : aménagement et agrandissement du Columbarium
- Rénovation du Gymnase : DSIL, dotation territoriale et devenir du projet.
- Terrain communal chemin des Chalets : projet résidence seniors
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des commissions de la CCBE

- Questions diverses
- Retour sur le week-end du 12 juillet
- Retour sur le feu d'artifice
- Retour sur les Jeux Olympiques

Le compte rendu de la séance du 10 juillet est approuvé à l'unanimité

Etat civil

Naissance :

* ARNOUX Tiana, Betty, Véronique : le 5 juillet à La Tronche

POMMIER Octavia, Christine : le 11 juillet à Grenoble

CHASTEL Lowen, Yliano, Thyam : le 18 juillet à Voiron

Mariage :

* SAGE Fabien et ANNEQUIN Mélanie : le 3 août à Colombe

2024-38-1 Personnel communal : création d'un poste d'agent administratif à temps non complet

Mme Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Actuellement un agent contractuel est chargé de l'accueil ainsi que de différentes tâches au sein du secrétariat de mairie en raison du congé maladie de l'agent en place.

A compter du 1^{er} novembre prochain, l'agent titulaire en poste va faire valoir ses droits à la retraite. Il convient donc de renforcer dès à présent les effectifs au sein du secrétariat. Mme le Maire propose donc au conseil municipal de créer un poste d'agent administratif à temps non complet.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

* Décide la création d'un poste d'Agent Administratif à temps non complet d'une durée de 32,75 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet agent sera amené à exercer les missions principales suivantes :

- *Accueil physique et téléphonique du public, répondre aux demandes ou rediriger la personne.*
- *Urbanisme : Réception des dossiers, enregistrement et pré-instruction de ceux-ci dans leur intégralité ; pour les présenter au service instructeur et à l'adjointe chargée de l'urbanisme.*

- Conception et rédaction des arrêtés de circulation, de voirie et d'alignement concernant les voies communales.
- Enregistrement du courrier « Arrivée » et « Départ »
- État civil : réception et traitement des dossiers, rédaction des actes, transmission des documents aux différentes institutions.
- Locations de salles ou de matériels : établissement des conventions, réservations.
- Recensement des jeunes gens de + de 16 ans.
- Tenue de la liste électorale : inscriptions, radiations, impression des cartes d'électeurs, enregistrement des procurations.
- CCAS : convocation, rédaction des délibérations et des compte-rendus du Conseil d'Administration, téléalarme, etc...
- Divers : Réponse à certains courriers, photocopies aux administrés ou aux associations.

* Charge Mme le Maire de nommer un agent sur ce poste.

Le tableau des effectifs sera donc modifié et se composera comme suit.

Grade	Cat	Nombre d'agents		
		Temps Complet	Temps Non Complet	Total
Attaché	A	1	0	1
Adjoint Technique Territorial	C	4	4	8
Rédacteur	B	1	0	1
ATSEM	C	0	1	1
Adjoint Administratif Territorial	C	0	2	2

2024-39-1 Personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2017-28-2 en date du 17 août 2017 portant création d'un emploi d'Agent Technique à temps non complet pour une quotité de 29,69 / 35^{ème}.

Vu le Tableau des effectifs,

Vu l'exposé de Mme le Maire concernant le fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire, notamment la reprise de fonction de l'agent titulaire du poste après son activité à temps partiel,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi en raison de la réorganisation du service

Considérant que la modification du nombre d'heure est inférieur à 10 % du nombre d'heure du poste actuel et que cette modification ne fait pas perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL de l'Agent

DÉCIDE

- La durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'Agent Technique est portée de 29,69 heures à 28,54 heures à compter du 1^{er} septembre 2024

Tableau des effectifs.

<i>Grade</i>	<i>Cat</i>	<i>Nombre d'agents</i>		
		Temps Complet	Temps Non Complet	Total
Attaché	A	1	0	1
Adjoint Technique Territorial	C	4	4	8
Rédacteur	B	1	0	1
ATSEM	C	0	1	1
Adjoint Administratif Territorial	C	0	2	2

Aménagements paysagers du belvédère de la Croix du Fûteau et d'une boucle pédestre avec restauration de lavoirs : Choix des entreprises qui vont réaliser les travaux

L'avis d'appel d'Appel d'offre portant sur l'aménagement paysager du belvédère de la Croix du Fûteau et d'une boucle pédestre avec restauration des lavoirs a été publié en juillet, avec une date de dépôt des offres fixée au 14 août.

Ce chantier a été divisé en deux lots.

Une seule offre a été remise pour le lot 1 et 2 pour le lot 2.

Le montant de ces trois propositions étaient plus élevé que l'estimation, il a été demandé à chaque entreprise de revoir leur prix à la baisse. Les réponses doivent être déposées lundi 02 septembre dernier délai.

Le choix de l'entreprise sera donc fait lors de la séance du conseil municipal de septembre.

Cimetière : aménagement et agrandissement du Columbarium

En attendant la création d'un nouveau columbarium lors de l'extension du cimetière, 12 nouveaux caveaux cinéraires seront mis en place dans l'angle de l'ancien cimetière, sur un emplacement où il n'est pas possible d'installer des tombes traditionnelles.

De plus 3 caveaux seront installés dans le columbarium actuel créant ainsi en totalité 15 places supplémentaires.

Les caveaux et plaques en granit seront achetés et les agents du service technique seront chargés de les mettre en place.

Rénovation du Gymnase : DSIL, dotation territoriale et devenir du projet.

M. CUCHET secrétaire général à la sous préfecture de la tour du pin a fait parvenir un mail à la mairie précisant :

Je vous confirme les projets retenus en 2024 concernant votre commune :

DETR : aménagement de sécurité chemin de la Bascule (à l'intersection avec la route départementale 73, subvention de 28 780 euros, arrêté transmis par courrier le 2/06/2024).

DSIL : rénovation du gymnase (subvention de 546 422,40 euros correspondant à 30% du montant total de l'investissement/ arrêté en cours de signature)

Cela signifie que l'Etat pourrait subventionner au final 55% de l'investissement éligible consacré à la rénovation du gymnase de Colombe et à minima 30%

Terrain communal chemin des Chalets : projet résidence séniors

Mme le Maire revient sur le projet de maisons partagées de Ages & vie, il va falloir que le conseil municipal se prononce sur ce projet et sur le prix de vente de ce terrain ; sachant que ce ne sera pas le prix d'un terrain constructible pour une habitation.

Compte rendu des commissions communales

Sylvie GRASSER :

Le promoteur qui devait réaliser un lotissement chemin de la charrière (dans la propriété BARBIER-DUBOIS) a décidé d'abandonner son projet.

Maurice BONNARDON

* Les travaux de sécurité du carrefour du chemin de la Bascule débuteront lundi 9 (entreprises Colas et Gachet)

La démolition de la maison s'est terminée en juillet

L'entreprise MARTINS a fait un devis d'un montant de 16 131,60 € TTC pour la réfection de la façade et le crépi suite à a démolition ; ces travaux ont commencé le 26 août, la sous couche est faite ; il faut attendre que cela sèche complètement ; la couche de finition se fera au plus tard en octobre.

En ce qui concerne le bassin d'agrément, la décision est suspendue, seul un tuyau sera installé et la décision sera prise quand les travaux de la place du 12 juillet se réaliseront.

* L'entreprise COLAS a terminé les travaux sur le parking du gymnase, l'entreprise viendra poser le grillage semaine prochaine ; le gazon a été semé.

* Maison Chemin Neuf

L'entreprise CHARVET a commencé à préparer le chantier de démolition de cette maison prévue le 10 septembre.

* Les travaux « chemin du Nan » ont été réalisés, cette remise en état a pour but d'éviter aux eaux pluviales de descendre et de dégrader la route en dessous.

Compte rendu des commissions de la CCBE

Différentes réunions ont eu lieu et les sujets suivants ont été abordés :

- Gens du Voyage
- Agrandissement du siège social de la CCBE
- Déchets

Retour sur le week-end du 12 juillet

Martine JACQUIN

Le week-end des 12, 13 et 14 juillet a été un beau week-end

Environ 900 entrées ont été comptabilisées, sachant que certaines personnes ne sont pas arrivées du même côté. Toutes les personnes présentes ont apprécié la qualité des expositions et des conférences.

De leur côté, les exposants étaient très contents, ce sont des personnes passionnées.

Retour sur le feu d'artifice

Martine JACQUIN

Les retours sur le feu d'artifice ont été positifs ; tout ç'est bien déroulé ; un seul constat désolant : un WC du hall du gymnase a été cassé (cuvette etc.)

Retour sur les Jeux Olympiques

Martine JACQUIN

La diffusion de la cérémonie d'ouverture au Gymnase a rassemblée environ 300 personnes ; il y a eu une forte mobilisation de la radio et de la télévision.

Les membres du sou des écoles était contents et de son côté la famille de Mélina était touchée d'avoir vécu cet évènement avec les gens du village

Les 2 retransmissions (qualification et finale du lancer du disque féminin) ont eu lieu dans la salle du conseil. Pour la finale il a été noté la présence de M6 Lyon, du Dauphiné Libéré et de France Bleu.

TERRAIN DE FOOT :

Martine JACQUIN :

Le LCA Foot demande à ce que la commune répare l'éclairage du stade.
La commune d'Apprieu n'a pas d'éclairage sur le stade en pelouse, seul le stade en désactivé est équipé mais les jeunes ne peuvent pas jouer dessus.

Il existe deux solutions pour résoudre ce problème sur Colombe:

- Soit tout mettre en LED pour une coût d'environ 50 000 €, ajouter à cela la venue d'un entreprise pour tester la résistance des mâts en cas d'installation en LED pour un coût d'environ 5 000 €.
- Soit demandé à l'entreprise SOBECA de remplacer les 8 lampes grillées pour un montant d'environ 4 000 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal pense que la meilleurs solutions serait de changer les 16 ampoules en même temps afin d'éviter à l'entreprise de revenir si d'autres grillent et au risque de ne plus trouver ce modèle d'ampoules dans les prochains mois.

Mme le Maire est chargée de faire établir un devis et de commander ces travaux dans la mesure ou le budget est suffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Le Maire
Martine JACQUIN

Le secrétaire de séance
Laurent CHARRAT